

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 406

présenté par
Mme Louwagie

ARTICLE 9

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots :

« portés à la connaissance de l'assemblée générale et approuvés par le conseil d'administration »

les mots :

« approuvés par l'assemblée générale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

À la dernière phrase de l'alinéa 4, substituer aux mots : « portés à la connaissance de l'assemblée générale et approuvés par le conseil d'administration »

Les mots : « approuvés par l'assemblée générale ».